



**MAYENNE**  
communauté

# **BUDGET PRIMITIF**

## **2020**

### **Rapport de présentation du budget principal**

## **I – Eléments de contexte: économique, social, budgétaire et de la population**

## **II – Stratégie financière et équilibre du budget principal 2020**

### **III – L'équilibre du budget de fonctionnement 2020**

#### **1. Les recettes réelles de fonctionnement 2020 = 32 M€**

- a. le produit fiscal
- b. les compensations fiscales
- c. les dotations de l'Etat
- d. les participations des organismes extérieurs
- e. les produits des services
- f. le remboursement des budgets annexes et l'excédent des budgets de zones
- g. les remboursements des Communes membres
- h. les autres recettes
- i. la synthèse des recettes réelles de fonctionnement

#### **2. Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 = 30,5 M€**

- a. les dépenses de personnel
- b. les charges à caractère général
- c. les subventions et participations obligatoires
- d. les dépenses de transfert et autres
- e. les frais financiers
- f. les dépenses imprévues
- g. l'équilibre de la section de fonctionnement

### **IV – L'équilibre du budget d'Investissement 2020**

#### **1. Les dépenses réelles d'investissement 2020 = 20,1 M€**

- a. le remboursement de la dette
- b. les dépenses d'équipement
- c. les autres dépenses de la section d'investissement

#### **2. Les recettes réelles d'investissement 2020 = 3,6 M€**

# I – Eléments de contexte: économique, social, évolution de la population

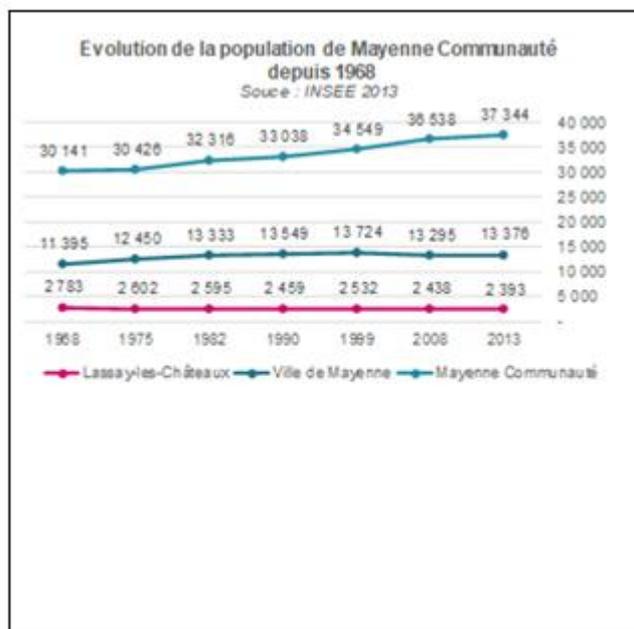
Mayenne Communauté est une communauté de communes créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016 issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de Mayenne et de la communauté de communes Le Horps-Lassay.

## Données démographiques :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Mayenne Communauté fait partie des 9 EPCI que composent le Département de la MAYENNE et compte **37 961 habitants**. (Population totale-colonne e du tableau INSEE). Avec 38 220 habitants recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2019, notre collectivité subit une perte de 259 habitants, notamment sur sa ville centre qui comptabilise 177 habitants de moins.

Type d'intercommunalité	Nom	Date de création	Communes	Population	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Siège
Communauté de communes	CC du Pays de Craon	1 janvier 2015	37	28629	642,9	Craon
Communauté de communes	CC des Coëvrons	31 décembre 2012	36	27713	785,8	Châtres-La-Forêt
Communauté d'agglomération	Laval Agglomération	26 novembre 1993	34	95834	433,2	Laval
Communauté de communes	CC Mayenne Communauté	1 janvier 2016	33	36963	621,8	Mayenne
Communauté de communes	CC du Bocage Mayennais	3 janvier 2012	27	19317	526,9	Gorron
Communauté de communes	CC du Mont des Avaloirs	1 janvier 2014	26	16519	548,1	Pré-en-Pail-Saint-Sanson
Communauté de communes	CC du Pays de Château-Gontier	1 janvier 2000	23	30208	453,4	Château-Gontier
Communauté de communes	CC du Pays de Meslay-Grez	26 décembre 2000	22	14018	421,8	Meslay-du-MAINE
Communauté de communes	CC de Sablé-sur-Sarthe	30 décembre 1999	17(dont 1 ans le 53)	29160	365,7	Sablé-Sur-Sarthe
Communauté de communes	CC de l'Ernée	3 janvier 2012	15	21058	479,2	Ernée





Mayenne Communauté est un territoire rural composé :

- D'une ville-centre, Mayenne qui concentre 1/3 des habitants de Mayenne Communauté soit 13 551 hab. (50% avec 1ère couronne)
- D'un pôle structurant, Lassay-les-Châteaux (2 315 habitants)
- De 2 communes de plus de 1 500 habitants (Aron et Martigné-sur-Mayenne)
- De 4 communes de 1 000 à 1 500 habitants (Commer, St-Baudelle, St-Fraimbault-de-Prières, St-Georges-Buttavent)
- De 25 communes de moins de 1 000 habitants dont 12 ayant moins de 500 habitants.

<p style="text-align: center;"><b><u>Atouts</u></b></p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Faibles</u></b></p>
<p>Proximité de l'agglomération de Laval, mais à une distance suffisante pour préserver <b>la force des fonctions urbaines de la ville centre</b> :</p> <p>Une <b>dynamique démographique sur la moitié sud du territoire.</b></p>	<p>Une croissance démographique globalement modérée, avec des tendances de <b>fragilité et décroissance sur la partie nord</b> de MC</p> <p>Une tendance marquée au <b>vieillessement</b> de la population.</p> <p><b>A Mayenne, 45% des ménages de composés d'une seule personne</b> (et seulement 18% de couple avec enfant)</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>Enjeux</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Améliorer la dynamique démographique de Mayenne et Lassay</b>, les deux villes structurantes du territoire, afin de conforter l'armature de commerces, équipements et services aux rayonnements supra-communautaires</li> <li>• <b>Développer des politiques de logements, d'équipements et services favorables à l'attractivité du territoire</b> pour les jeunes et en particulier les jeunes ménages avec enfants.</li> <li>• Maintenir une <b>mixité générationnelle</b> dans les villes et villages, y compris en faveur des anciens : équilibre à trouver entre des hébergements adaptés, « en ville » ou en milieu rural, et le maintien à domicile</li> </ul>	

### Données économiques :

Mayenne Communauté compte sur son territoire 2000 entreprises (65% du secteur privé et 25% du secteur agricole), 10 600 emplois et 13 000 actifs.

L'économie locale est composée de nombreuses petites et moyennes entreprises. Cependant de grandes entreprises jouent un rôle moteur comme Seb, Jouve, GSK, Rapido, Lactalis, qui emploient plus de 400 personnes chacune.

Le secteur d'activité industriel est prépondérant puisqu'il emploie plus de 40% des salariés du privé (imprimerie, électro ménager, agro alimentaire ...). D'ailleurs nous faisons partie des **Territoires d'Industrie** labellisés par l'Etat fin 2018.

Le rôle de 2nd pôle économique du département se traduit aussi par l'importance de la part du commerce avec une zone de chalandise de près de 50 000 personnes.

Le transport est présent du fait de l'activité industrielle et commerciale mais aussi compte tenu de sa situation géographique.

Mayenne se situe sur la RN 12 qui relie la Mayenne à la Bretagne et sur la RN 162 qui assure la liaison entre les Pays de la Loire et la Basse Normandie. Le territoire proche de l'autoroute A81 (15 min) reliant Paris à Rennes.

De Laval, TGV et TER en direction de Paris (2h30), Rennes et Le Mans en 1 heure. A noter que la mise en service de la LGV Bretagne-Pays de la Loire met Laval à 1h10 de Paris et à 24 minutes de Rennes et du Mans.

L'activité économique des entreprises du territoire est très dynamique. Le territoire est proche du plein emploi voire au plein emploi. Le taux de chômage y est de 6%. L'évolution des métiers et des besoins des entreprises rend difficile le développement des entreprises qui pour certaines limitent les commandes compte tenu des difficultés à recruter du personnel qualifié.

### Atouts

**Le 2ème bassin d'emplois à l'échelle du département**, autour de 3 pôles : agglomération de Mayenne, Lassay-les-Châteaux et Martigné sur Mayenne (en devenir).

**Une vraie logique de bassin de vie** avec une part importante de résidents travaillant aussi sur Mayenne Communauté.

Une présence marquée des secteurs de **l'industrie et de l'agriculture**

### Faib

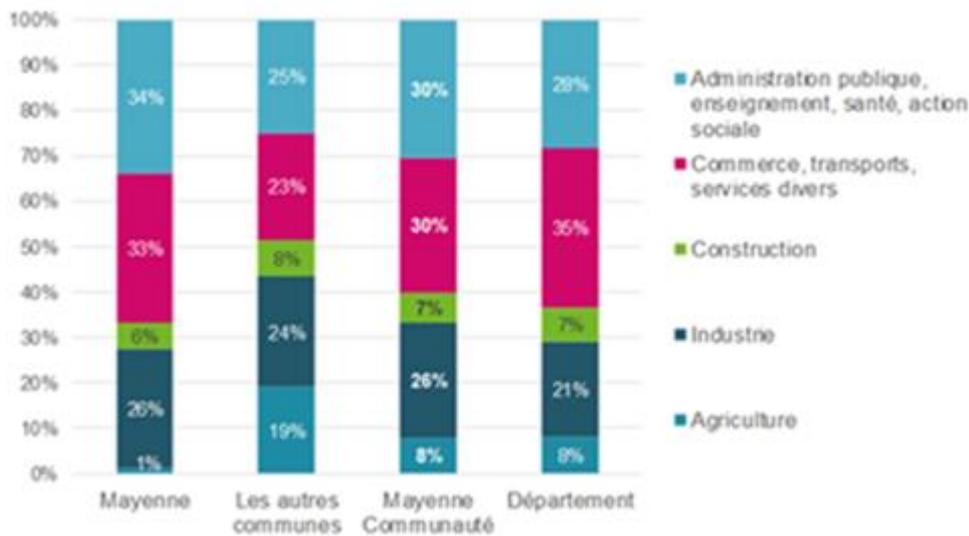
**Une diminution du nombre d'emplois et d'actifs** entre 2008-2013.

Un revenu médian par UC de 18 789€ proche de celui du département, mais avec **d'importantes disparités** (revenus très modestes surtout au nord)

**80% des ménages éligibles aux logements social** de façon globale

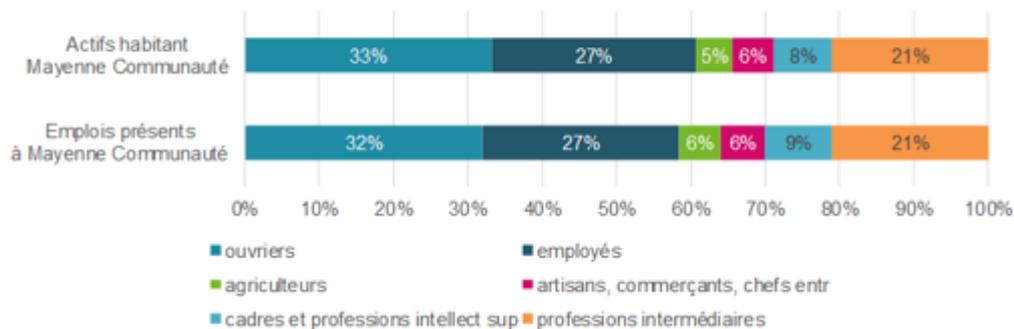
**Les emplois selon le secteur d'activité**

Source : INSEE 2013



**Comparaison du profil des actifs avec le profil des emplois de Mayenne Communauté**

Source : INSEE 2013



## II – Stratégie financière et équilibre du budget 2020

La construction du budget 2020 a été guidée à partir des éléments émanant du Rapport d'Orientation Budgétaire dans un contexte :

- 1/D'après réalisation des projets structurants issus du projet de territoire,
- 2/D'un ensemble de schémas stratégiques mis en place et en cohérence : SCOT, PLUI, PLH, projets culturels et touristiques, Pacte de solidarité.

Ce budget répond à un triple objectif :

- le développement économique,
- l'attractivité et,
- la solidarité communauté-communes, avec la volonté de préserver une capacité à investir à la hauteur des ambitions de notre territoire, Mayenne Communauté.

**Le budget global 2020 de MAYENNE COMMUNAUTE se chiffre à 64 306 297 € :**  
**43 950 145 € en section de fonctionnement**  
**20 356 152 € en section d'investissement**

# EQUILIBRE BUDGETAIRE 2020

## HORS opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 12/03/2020

SLOW

ID : 053-200055887-20200305-CC050320DELIB03-DE

### Fonctionnement :

		Dépenses	Recettes		
	8 308 558 €	dépenses de transferts ( AC + contribution au FPIC)	Impôts locaux : 4 taxes ; CVAE ; IFRER ; TASCOM ; taxe de séjour	14 914 362 €	
	15 730 190 €	dépenses de personnel			
43,7M€	5 768 981 €	dépenses de gestion	ETAT : FNGIR ; FPIC ; DCRTP ; DGF	4 223 515 €	43,7M€
	687 135 €	intérêts dette + dépenses imprévues	recettes de gestion	12 904 823 €	
	13 224 588 €	Autofinancement	Résultats 2019	11 676 752 €	

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement 2020 est de 13 224 588 €. Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de Mayenne Communauté.

### Investissement :

	17 508 511 €	dépenses d'investissement 2020	Autofinancement = 13,2M€	13 224 588 €	
20,1M€			recettes d'équipement	2 582 841 €	20,1M€
	1 750 584 €	Reports 2019	Reports 2019	1 025 791 €	
	863 724 €	remboursement de dette en capital + dépenses imprévues	Résultats 2019	3 289 599 €	

### III – L'équilibre du budget de fonctionnement 2020

Le budget 2020 est conforme aux priorités du mandat : conserver un niveau d'épargne suffisant pour dégager les marges financières nécessaires au remboursement des annuités de la dette et au financement des investissements dans le respect du programme pluriannuel d'investissement.

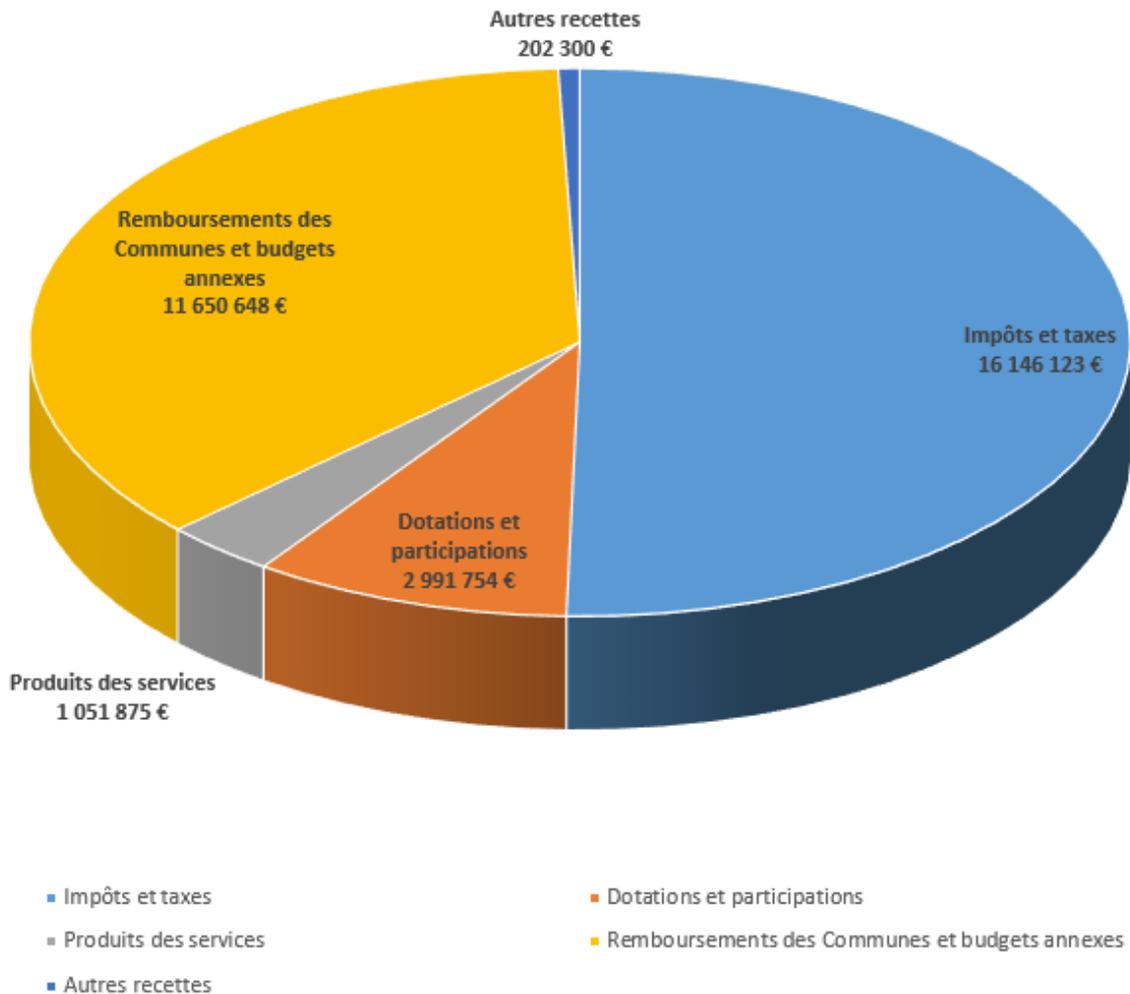
A partir du budget 2020, on dégage les épargnes suivantes :

	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Variation de BP à BP	Variation de CA à BP
Recettes réelles de fonctionnement (1)	31 824 146	31 549 803	32 042 700	1%	2%
Dépenses de gestion (2)	30 533 627	28 543 216	29 786 829	-2%	4%
<b>EPARGNE DE GESTION (3) = (1)-(2)</b>	<b>1 290 519</b>	<b>3 006 587</b>	<b>2 255 871</b>	<b>75%</b>	<b>-25%</b>
Frais financiers (4)	202 387	186 559	187 135	-8%	0%
Charges exceptionnelles (5)	121 630	118 896	20 900	-83%	-82%
Dépenses imprévues (6)	92 219	0	500 000	442%	
Dépenses réelles de fonctionnement (7) = (2)+(4)+(5)+(6)	30 949 863	28 848 670	30 494 864	-1%	6%
<b>Excédent brut d'exploitation ou EPARGNE BRUTE (8) = (3)-(4)-(5)-(6)</b>	<b>874 283</b>	<b>2 701 133</b>	<b>1 547 836</b>	<b>77%</b>	<b>-43%</b>

**L'excédent brut d'exploitation 2020 ou l'épargne brute s'améliore comparativement au BP 2019 pour atteindre un peu moins de 1,6 millions d'euros, représentant 5% des recettes réelles de fonctionnement 2020. Les niveaux de nos résultats de fonctionnement (+ 11 676 752 €) et d'investissement (+ 3 289 599 €) viennent préserver notre capacité à investir pour 2020 qui ressort après remboursement du capital de la dette et financement des déficits des budgets de zones d'activités à 17,6 millions d'€.**

# 1. Les recettes réelles de fonctionnement 2020 : 32 042 700 €

## Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2020 Par chapitre



**Les recettes réelles de fonctionnement 2020** s'élèvent à **32 042 700 €** dont 16,1 M€ de produit fiscal représentant plus de la moitié des recettes :

- issu des ménages avec la Taxe Habitation (TH), la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB), la taxe Foncière sur le Bâti (TFB), la taxe de séjour,
- issu des entreprises avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), les Impositions Forfaitaires sur les Réseaux (IFER), et la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM),
- issu des compensations de l'Etat avec le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et le Fonds de Péréquation des recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC), les compensations d'exonérations fiscales.

Parmi ce produit fiscal, notre collectivité dispose d'un pouvoir de taux sur les recettes de TH, TFB, TFNB, et CFE pour un montant total 2020 de 9 534 107 € en progression de 2% par rapport au produit réalisé en 2019 hors rôles supplémentaires (9 390 420 €). Cette progression résulte uniquement de l'effet bases (coefficient national de valorisation des bases + variations physiques) dans la mesure où le Conseil Communautaire propose de conserver pour 2020 les taux de fiscalité à leurs niveaux de 2019.

En procédant à un classement de nos recettes de fonctionnement 2020 selon leur objet, on obtient les répartitions suivantes expliquées ci-après par objet :

		BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	variation de réalisé 19 à BP 20 en €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>31 824 146 €</b>	<b>31 549 803 €</b>	<b>32 042 700 €</b>	<b>492 897 €</b>
PRODUIT FISCAL à pouvoir de taux	Taxe d'habitation, taxes foncières et CFE	9 383 412 €	9 675 037 €	9 534 107 €	-140 930 €
AUTRES RECETTES FISCALES (issues de contribuables)	Taxe de séjour, CVAE, Tascom, IFER	3 282 259 €	3 381 534 €	3 528 001 €	146 467 €
COMPENSATIONS ETAT	Allocations compensatrices, FPIC, FNGIR, emploi d'avenir	3 079 940 €	3 080 724 €	3 084 015 €	3 291 €
DOTATIONS ETAT	DGF= Dotation d'intercommunalité et dotation de compensation	2 459 857 €	2 460 557 €	2 391 188 €	-69 369 €
PARTICIPATIONS DES ORGANISMES EXTERIEURS	Département, Région, CAF, Lycée, Leader	614 706 €	557 569 €	600 566 €	42 997 €
PRODUITS DE TARIFICATION DES SERVICES ET LOYERS		1 081 302 €	1 058 736 €	1 051 875 €	-6 861 €
REMBOURSEMENTS DES BUDGETS ANNEXES et EXCEDENTS DES BUDGETS ANNEXES DE ZONES		1 504 826 €	1 408 807 €	1 580 885 €	172 078 €
REMBOURSEMENTS DES COMMUNES et Autres Organismes	Gestion unifiée + services communs + sdis + kiosque	9 847 306 €	9 273 642 €	10 069 763 €	796 121 €
AUTRES RECETTES	Indemnités journalières + recettes exceptionnelles + provision fonderie	570 538 €	653 196 €	202 300 €	-450 896 €

*Nb : le réalisé 2019 du produit fiscal à pouvoir de taux comprend les rôles supplémentaires qui se sont chiffrés à 284 617 € en 2019 (276 964 € en 2018). Aucune prévision pour 2020 n'est inscrite à ce titre.*

### a) Le produit fiscal 2020 : 13,05 M€

Distinguons le produit fiscal de Mayenne Communauté sur lequel elle dispose :

1. d'un pouvoir de taux (TH, TFB, TFNB, CFE) de **9 534 107 €** en 2020 (chiffres prévisionnels à ce stade et qui feront l'objet d'une notification par l'état fiscal 1259 attendu vers le 15/03, inscrits au c/73111),
2. du produit fiscal sans pouvoir de taux (CVAE, Taxe de séjour, TASCOS, IFER) de **3 528 001 €**.

1. Le produit fiscal à pouvoir de taux (9 534 107 €):

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives relève d'un calcul de coefficient basé sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH). Ainsi le coefficient appliqué en 2019 s'est élevé à 1,022, soit une augmentation des bases de 2,2%.

L'IPCH constaté en novembre 2019 étant de 1,2% par rapport à novembre 2018, le coefficient légal sera de 1,2% en 2020 (contre 2,2% en 2020).

Néanmoins, pour 2020, le parlement a souhaité dans un premier temps geler cette revalorisation sur les bases de TH, sous couvert de la réforme de la fiscalité locale, mais il a finalement consenti à appliquer une revalorisation de + 0,90% sur les résidences principales, un niveau qui reste malgré tout décorrélé du coefficient de revalorisation légal qui sera de 1,2% en 2020. Pour ce qui est des bases foncières et des résidences secondaires, c'est bien le coefficient légal de 1,2% qui sera appliqué.

**Coefficient de revalorisation des bases et IPCH (% , en g.a.)**



Ci-après l'évolution des bases 2020 (forfaitaires + physiques) telle que nous la projetons pour 2020 :

	Bases effectives 2019	Bases prévisionnelles 2020 estimées	Évolution en %
Taxe d'Habitation	39 175 491 €	39 919 827 €	1,9%
Taxe Foncière sur le Bâti	36 822 222 €	37 264 127 €	1,2%
Taxe Foncière sur le Non Bâti	3 985 256 €	3 985 256 €	0,0%
Cotisation Foncière des Entreprises	16 566 982 €	16 898 321 €	2,0%

Le produit des 3 taxes ménages est calculé à partir des bases prévisionnelles multipliées par les taux de fiscalité correspondants. Après avoir augmenté de 6,5% en 2017 le taux des trois taxes ménages, le produit fiscal 2020 est calculé à partir de taux d'imposition identiques à 2019 et 2018 pour atteindre un produit total sur les 3 taxes ménages de 5 267 281 €. En valeur, le produit supplémentaire entre le produit encaissé en 2019 et celui prévu pour 2020 est de 92 923 € (+2%).

Le produit 2020 issu des 3 taxes ménages détaillé par taxe :

	Produit perçu en 2019	Produit inscrit pour 2020	Ecart en %	Ecart en valeur	Taux 2020
Taxe d'Habitation	4 744 152 €	4 834 291 €	2%	90 139 €	12,11%
Taxe Foncière sur le Bâti	231 980 €	234 764 €	1%	2 784 €	0,63%
Taxe Foncière sur le Non Bâti	171 366 €	171 366 €	0%	- €	4,30%
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés	26 860 €	26 860 €	0%	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 174 358 €</b>	<b>5 267 281 €</b>	<b>2%</b>	<b>92 923 €</b>	

Concernant la CFE, le produit est calculé à partir du taux moyen pondéré de 2015 établi à 25,25% dans le cadre de la fusion. L'intégration fiscale par le lissage des taux sur 4 ans suite à la fusion est désormais achevée. Le taux de CFE voté en 2017 de 25,25% s'applique sur l'ensemble du territoire.

	Produit perçu en 2019	Produit inscrit pour 2020	Ecart en %	Ecart en valeur	Taux 2020
Cotisation Foncière des Entreprises	4 183 163 €	4 266 826 €	2%	83 663 €	25,25%

La recette prévisionnelle de CFE pour 2020 est de **4 266 826 €**. Elle fait progresser notre produit de 2% (+83 663 €).

Le produit fiscal 2020, sans pouvoir de taux, ressort à **3 528 001 €**. On y trouve :

	Produit perçu en 2019	Produit inscrit pour 2020	Ecart en %	Ecart en valeur
CVAE	2 298 940 €	2 444 942 €	6%	146 002 €
TASCOM	585 808 €	585 808 €	0%	- €
IFER	460 645 €	465 251 €	1%	4 606 €
TAXE DE SEJOUR	36 141 €	32 000 €	-11%	- 4 141 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 381 534 €</b>	<b>3 528 001 €</b>	<b>4%</b>	<b>146 467 €</b>

- la **CVAE** (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) 2020 pour **2 444 942 €** suit l'évolution de la situation économique des entreprises. La CVAE reversée aux Collectivités en 2020 correspond à la CVAE versée par les entreprises en 2019. Cette recette progresse de 6% ce qui représente une plus-value de 146 000 € pour l'exercice 2020. Cette inscription budgétaire 2020 découle d'une notification de la DDFIP intervenue en janvier dernier.

- la **TASCOM** (taxe sur les surfaces commerciales) budgétée à hauteur de **585 808 €**, à partir d'un coefficient de 1,2. Nous n'envisageons pas de nouvelles surfaces taxables au titre de 2020. La TASCOM concerne les surfaces commerciales supérieures à 400 m<sup>2</sup> disposant du CA > à 460 000 € HT. Sur notre EPCI, 25 établissements sont contributeurs à Mayenne, 5 à Lassay et 1 à Moulay.

- les **IFER** (Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux) inscrits en 2020 pour un montant de **465 251 €** avec une revalorisation de leurs bases de 1% par rapport au réalisé 2019.

La répartition 2019 du produit des IFER, quasi stable :

	Produit perçu en 2019	Produit inscrit pour 2020	Ecart en %	
Eoliennes	275 288 €	278 041 €	1%	2 753 €
Transformateurs éle	124 036 €	125 276 €	1%	1 240 €
Stations radioélectri	51 297 €	51 810 €	1%	513 €
Production électricit	4 827 €	4 875 €	1%	48 €
Canalisations de ga	3 804 €	3 842 €	1%	38 €
Electricité photovolt:	1 393 €	1 407 €	1%	14 €
<b>TOTAL</b>	<b>460 645 €</b>	<b>465 251 €</b>	<b>1%</b>	<b>4 606 €</b>

- la **taxe de séjour** : instaurée par délibération du 25/02/2016 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, est escomptée au budget 2020 pour **32 000 €**. Après avoir encaissé 25 896 € en 2017 (pour 8 mois de perception), nous avons perçu 32 437,25 € en 2018 et 36 141 € en 2019 avec pour la première fois les reversements du produit de la taxe des plateformes de réservation en ligne. Au titre de 2020, nous nous attendons à un produit inférieur à celui de 2019 qui a bénéficié des régularisations de taxes des plateformes de réservation en ligne.

## b) Les compensations de l' État: 3,1M€

Elles comprennent notamment le **FPIC** (Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales), attendu pour 2020 à hauteur de **335 000 €** au titre de l'attribution. Mécanisme de péréquation horizontale, le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certains territoires pour la reverser à des territoires moins favorisés. La notion de territoire recouvre la prise en compte des Communes et de l'EPCI pour en mesurer la richesse avec le potentiel financier agrégé. Ainsi, certains territoires peuvent être seulement contributeurs au FPIC, d'autres bénéficiaires et d'autres encore les deux à la fois.

L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2020 et reste, cette année encore (comme en 2019 et 2018), figée à 1 milliard d' €. Le FPIC 2020 versé pour Mayenne Communauté devrait subir une baisse de 5 200 € conséquence de la modification de la population DGF et du potentiel financier par habitant.

Son montant nous sera notifié courant juin.

Dans le même temps, nous prévoyons d'être, comme en 2019, contributeur au FPIC pour un montant supérieur à 2019 (+ 5 725 €) ce qui revient pour la part de Mayenne Communauté à 75 000 € de dépense.

La double compensation de l'Etat suite à la réforme de la taxe professionnelle, par la **Dotations de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle** et par le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources**, se traduit en 2020 par un produit de **830 410 €** au titre de la DCRTP et un produit de **1 517 254 €** pour le FNGIR. En 2019, pour la première fois, la DCRTP a été écartée de 1% soit une perte de 8 407 € entre 2018 et 2019. Pour 2020, la loi de finances prévoit que l'écartement soit de nouveau appliqué d'où une DCRTP pour notre collectivité diminuée à nouveau de 1% soit un montant de 830 410 € (-8 388 € par rapport à 2019).

Les **compensations fiscales** perçues en contrepartie de la perte de ressource consécutive aux exonérations accordées par l'Etat en matière de fiscalité directe locale sont budgétées pour atteindre un total de **401 351 €**. Elles progressent globalement de 7% du fait de la compensation des bases exonérées de TH 2019 au titre des personnes de conditions modestes. Ces bases s'élevaient à 5 874 407 € pour Mayenne Communauté auxquelles s'applique un taux de 6,19% pour le calcul de la compensation.

	Produit perçu en 2019	Produit inscrit pour 2020		
Allocations compensatrices TH & TF	337 086 €	363 668 €	8%	26 582 €
Allocations compensatrices TP	38 394 €	37 683 €	-2%	- 711 €
<b>TOTAL</b>	<b>375 480 €</b>	<b>401 351 €</b>	<b>7%</b>	<b>25 871 €</b>

A noter qu'au titre de 2020, aucune compensation de l'Etat, n'est attendue pour les emplois d'avenir (perçu 2019 à 8 983,68 €).

### c) Les dotations de l'Etat : 2 391 188 M€

Les dotations ont d'abord subi le gel en valeur des concours de l'Etat en 2011 et 2012. Puis, la mise en œuvre à partir de la loi de finances 2014 du pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les Collectivités territoriales le 16 juillet 2013, s'est traduite par une contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, à travers la diminution des dotations à hauteur de 1,5 milliard en 2014. Pour 2015, l'effort national demandé aux collectivités territoriales est monté en charge pour s'élever à 3,67 milliards. Cet effort a été renouvelé à ce niveau en 2016. En 2017, le gouvernement a décidé d'alléger de moitié la contribution du bloc communal initialement programmée (1,35 Md€ en 2017 pour le bloc communal).

Ainsi, au total, entre 2014 et 2017 les prélèvements sur la dotation d'intercommunalité se sont établis successivement à : 159 340 € en 2017, 282 029 € en 2016, 318 468 € en 2015 et 129 505 € en 2014 soit un cumul de 889 342 €.

Depuis la loi de finances 2018, les collectivités ne contribuent plus au redressement des comptes publics.

La DGF des EPCI est composée de deux parts : la dotations d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la dotations de compensation (compensation part salaires). La loi de finances pour 2019 a réformé en profondeur la dotation globale de fonctionnement des EPCI. Elle a en effet fait l'objet l'an dernier de 4 mesures :

- ✓ La suppression des enveloppes par catégories d'EPCI,
- ✓ Une globalisation de la contribution au redressement des finances publiques,
- ✓ L'instauration d'un mécanisme de complément pour les EPCI dont la Dotation d'Intercommunalité est inférieure à 5€/habitant,
- ✓ L'introduction du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation.

La loi de finances pour 2020 s'inscrit dans la continuité de la réforme de l'an passé.

Au titre de 2020, nous attendons une dotation d'intercommunalité de **200 000 €** (soit une baisse de 17 085 € par rapport à la dotation de 2019).

La seconde composante de la DGF est constituée de la dotation de compensation qui provient de l'ancienne part salaire de l'ex taxe professionnelle. Depuis 2012, cette dernière est uniformément écrêtée chaque année sur la base d'un taux décidé par le comité des finances locales. Cet écrêtement a pour objectif de financer notamment la hausse de population sur le territoire national et la hausse des coûts liés à l'intercommunalité. Sur la base de nos estimations, l'écrêtement appliqué en 2020 sur la dotation de compensation devrait être de 2,3% (-51 584 €) pour porter la dotation de Mayenne Communauté à **2 191 188 €**.

### d) Les participations des organismes extérieurs : 600 566 €

On trouve ici les participations de l'Etat via la DRAC, l'ARS, l'ANAH, de la Région, du Département et de la CAF.

Les participations /subventions sont classées ci-après selon le service d'affectation au budget :

#### **En matière culturelle, les participations 2020 s'élèvent à 198 220 €**

Au titre du Conservatoire de musique et danse, les participations des organismes sont inscrites pour un total de **121 500 €** dont 102 500 € du Département dans le cadre

de la convention intercommunale d'appui aux projets culturels années avec le Département et la DRAC, 17 000 € de la DRAC et Editeurs et Auteurs de Musique dans le cadre de l'achat de parti

Pour la médiathèque, une recette du Département de **12 000 €** est inscrite dans le cadre de la convention intercommunale d'appui aux projets culturels de territoire.

Pour la ludothèque, la recette 2020 de la CAF du contrat enfance jeunesse est attendue pour **13 720 €**.

Pour le musée, **36 000 €** de subventions sont attendus : 16 000 € de la DRAC dans le cadre de l'action « c'est mon patrimoine » et de l'exposition 2020 et 20 000 € de Leader constituant un reliquat de subvention 2018.

Pour l'action Croq les Mots, une subvention au titre de 2019 est inscrite pour **15 000 €** dans le cadre du Contrat Régional (CTR 2018/2020) pour financer les dépenses d'ingénierie.

**Au titre du centre aquatique**, nous attendons la participation de la Région pour la fréquentation des lycéens de **10 000 €**.

**En matière de jeunesse : 157 385 €**

Le service commun jeunesse attend une prestation de service de 36 361 € de la CAF (ex Ados Com, espace jeunes de Lassay et Cesam).

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, pour la coordination de la jeunesse nous inscrivons une recette de 32 980 €.

Le Relais Assistantes Maternelles attend une prestation de service de 88 044 € de la CAF pour le contrat enfance jeunesse et la prestation de service.

**En matière de santé : 28 000 €**

Dans le cadre du Plan Local de Santé, nous attendons une subvention de 8 000€ de la Région (prévention conduites addictives) et de 20 000 € de l'Agence Régionale de Santé pour l'animation du Contrat Local de Santé de 2020.

**En matière de Logement, urbanisme : 60 576 €**

Concernant le PLH, nous attendons une subvention de l'ANAH de 40 000€ en contrepartie de l'animation confiée à Soliha et de 6 176 € de la Région.

En matière d'urbanisme, la Dotation Globale de Décentralisation est inscrite pour 14 400 €.

**En matière d'économie : 41 385 €**

Une recette de 5 185 € est attendue de la commune du Horps en compensation de la vacance de l'atelier artisanal conformément à la convention qui nous lie depuis 2013.

Une subvention de 8 000 € est attendue du FNADT pour les actions auprès des entreprises menées par la SERE.

Au titre des 2 rencontres de l'emploi, 28 200 € de subvention sont attendues (9 200 € de Leader et 19 000 € du FNADT).

**Pour l'aire d'accueil des Gens du Voyage**, une subvention de **75 000 €** au titre de l'aide à la gestion versée par la CAF calculée à partir du taux d'occupation effectif.

**Pour la Maison de Service au Public**, une aide de **30 000 €** est inscrite au titre du soutien au fonctionnement (25% des dépenses de fonctionnement n-1) versée par l'Etat dans le cadre du fonds inter opérateurs soutien au fonctionnement des MSAP (15 000 €) et du FNADT (15 000€).

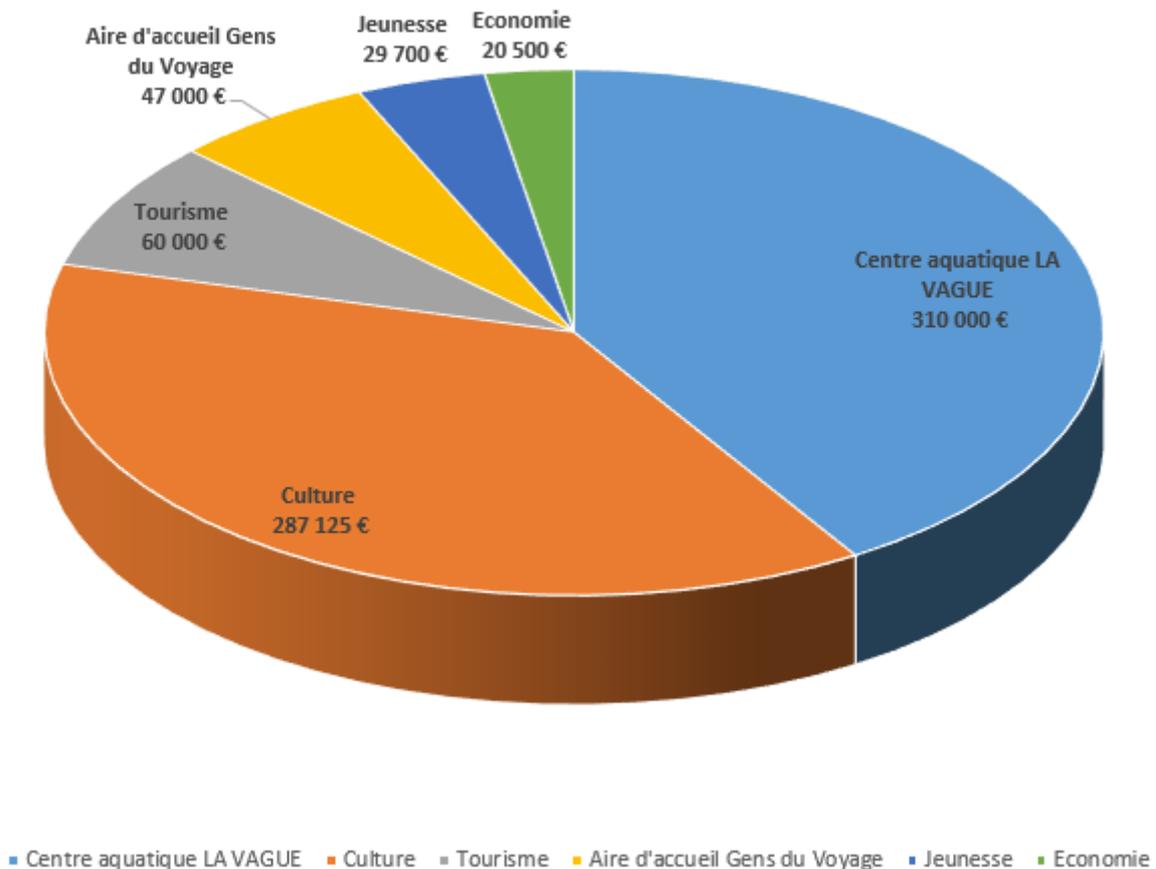
**e) Les produits des services : 1 051 875 M€**

Ce poste comprend les produits liés à l'application de nos tarifs de fréquentation, les loyers tirés de nos locaux mis en location.

Les recettes issues des **tarifs des services** sont inscrites à hauteur de **754 325 €**. Elles se présentent globalement en stabilité. Leur répartition par service s'établit comme suit:

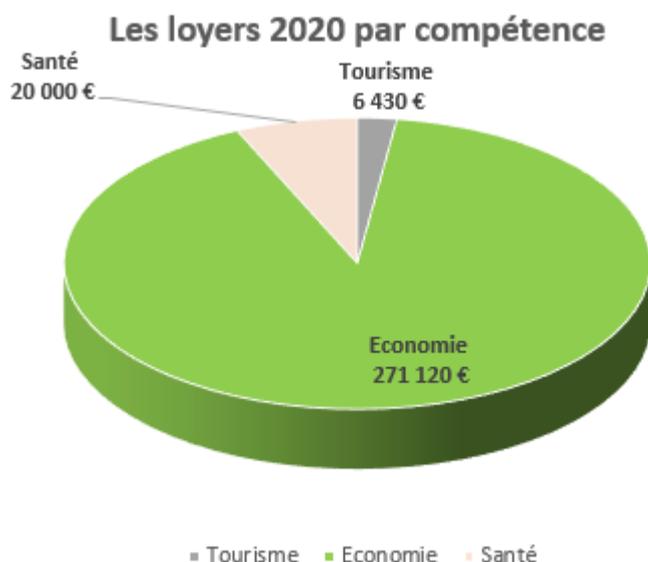
	BP 2019	Réalisé 2019		écart réalisé
Centre aquatique La Vague	350 000 €	303 385 €	310 000 €	6 615 €
Conservatoire de musique	162 500 €	165 831 €	162 465 €	-3 366 €
Danse	45 000 €	43 075 €	45 000 €	1 925 €
Musiques actuelles	3 870 €	2 215 €	2 000 €	-215 €
cinéma	20 000 €	21 803 €	22 000 €	197 €
Camping	52 000 €	63 063 €	60 000 €	-3 063 €
Musée	45 000 €	43 592 €	45 000 €	1 408 €
Aire d'accueil des gens du voyage	37 000 €	48 058 €	47 000 €	-1 058 €
Services communs jeunesse	27 000 €	31 108 €	29 700 €	-1 408 €
Médiathèque	6 500 €	4 616 €	6 500 €	1 884 €
Ludothèque	5 860 €	6 500 €	4 160 €	-2 340 €
SERE	10 500 €	12 724 €	10 500 €	-2 224 €
Plateforme bois déchiqueté	10 000 €	10 362 €	10 000 €	-362 €
<b>TOTAL</b>	<b>775 230 €</b>	<b>756 331 €</b>	<b>754 325 €</b>	<b>- 2 006 €</b>

### Les recettes tarifaires 2020 par compétence



Nos **loyers** 2020 sont budgétés à hauteur de **297 550 €**. Leurs montants sont globalement ajustés aux réalisés 2019. A noter au niveau du bateau promenade la baisse de loyer de 50% décidée par délibération n°6 du 5 décembre dernier.

	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	écart réalisé n-1
Gendarmeries	141 500 €	143 319 €		
Cinéma	10 000 €	- €	- €	0 €
Bateau Promenade	9 600 €	9 504 €	4 750 €	-4 754 €
Forum	1 820 €	1 400 €	1 680 €	280 €
Fermages	6 400 €	5 130 €	5 200 €	70 €
Terrain Ricordeau	2 000 €	2 052 €	2 000 €	-52 €
SCIC Bois déchiqueté	2 400 €	2 520 €	2 520 €	0 €
LA POSTE	20 000 €	19 976 €	20 000 €	24 €
Pôle santé Lassay	22 452 €	19 322 €	20 000 €	678 €
SERE	20 000 €	20 137 €	20 000 €	-137 €
Imprimerie Solidaire	71 500 €	69 895 €	70 000 €	105 €
Local Lecornu Lassay	8 400 €	8 400 €	8 400 €	0 €
Atelier artisanal Le Horps		750 €		
<b>TOTAL</b>	<b>316 072 €</b>	<b>302 405 €</b>	<b>297 550 €</b>	<b>-4 855 €</b>



## f) Le remboursement des budgets annexes pour le personnel pris en charge et l'excédent des budgets de zones : 1 580 884 €

Le budget général prend en charge mensuellement les traitements et charges des agents affectés au sein de ses budgets annexes. Pour 2020, il est attendu **60 290 €** de remboursement de charges de personnel par le SPANC, **270 170 €** par le budget Prestations de services, **972 510 €** par le budget déchets ménagers et **101 630 €** par le budget LEADER. Ces budgets annexes viennent rembourser en fin d'année le budget général des charges de personnel.

Nous inscrivons une recette de **101 685 €**, contrepartie de l'excédent 2019 du budget de la zone des Haras.

A ce poste enfin, on trouve également la recette de **74 600 €** pour le remboursement de la part des agents au titre des chèques déjeuners. Ce chiffre comprend la part Ville de Mayenne dans le cadre de la gestion unifiée qui fera l'objet d'un remboursement à la Ville de Mayenne (41 100 €).

**g) Les remboursements des communes : 10 069 783 €**

Les recettes relèvent de 6 ordres :

1. La **Gestion Unifiée du Personnel**: la Ville de MAYENNE rembourse mensuellement les charges de personnel supportées par Mayenne Communauté pour son compte. Une recette de **8 781 645 €** est attendue à ce titre. Elle est répartie en 8 698 600 € au titre des remboursements pour les traitements et charges ; 48 400 € au titre des remboursements pour la formation du personnel, 30 000 € au titre des remboursements pour le nettoyage des vêtements de travail et 4 645 € au titre du remboursement pour la subvention à l'Amicale du personnel.
2. Les **services communs** :  
 Autorisation Droits des Sols : 90 000 € de remboursements des 32 communes adhérentes. Ce chiffre comprend les 5 communes nouvellement membres au 17/02/2020 : Thuboeuf, Le Horps, Saint Julien, Rennes en Grenouilles, Ste Marie du Bois.  
 Service commun jeunesse : 178 434 € de recettes attendues des 32 communes adhérentes.
3. les remboursements du **contingent incendie** des communes de l'ex CCPM pour **822 187 €**.
4. les **remboursements d'autres organismes** (CCAS du Horps, Lycée Léonard de Vinci) pour des animations assurées par le personnel du conservatoire de musique (**3 889 €**) et des 3 autres EPCI pour leur contribution à Croq les Mots Marmot (**29 668 €**).
5. Les **remboursements de charges diverses** s'élèvent pour 2020 à **46 634 €**. On trouve notamment les remboursements des taxes foncières avec le plus important qui relève pour 30 000 € de l'Imprimerie Solidaire pour notre local de Martigné.
6. Les **remboursements du Kiosque** au titre des dépenses d'eau et de gaz (à hauteur de 70%) pour les locaux administratifs et du personnel. Cette recette est liée à la convention d'objectifs concernant le projet culturel validée par le conseil communautaire du 24/10/2019.

**h) Les autres recettes : 202 300 €**

Les autres recettes comprennent les remboursements perçus en compensation des arrêts maladie du personnel budgétés pour **173 300 €**, la valorisation du stock de la boutique du musée pour **27 000 €**. Ces deux recettes constituent la totalité du chapitre 013 "atténuations de charges".

Des recettes exceptionnelles sont budgétées pour **2 000 €** et affectées aux mandats annulés sur des exercices antérieurs.

Nous notons un écart important entre 2019 et 2020 (baisse de 450 896 €) sur ce chapitre qui s'explique essentiellement par deux facteurs :

1/La reprise en 2019 de la provision constituée pour les loyers de la Fonderie pour 285 397 €

2/L'indemnisation de l'assurance pour le bardage du pôle santé de Lassay à hauteur de 64 140 € dans le cadre de la décennale.

## i) La synthèse des recettes réelles de fonctionnement

RECETTES						
chap.	Intitulé	BUDGET 2019	Réalisé 2019	BUDGET 2020	% de progression de BP à CA	progression de BP à CA en €
013	Atténuations de charges	196 500	278 364	200 300	-28,0%	- 78 064,1 €
70	Produits des services	11 173 126	10 551 697	11 406 501	8,1%	854 804,1 €
73	Impôts et taxes	14 523 133	14 914 033	14 914 362	0,0%	329,0 €
74	Dotations et participations	4 297 041	4 241 388	4 223 515	-0,4%	- 17 872,9 €
75	Autres produits gestion	1 260 308	1 189 489	1 296 021	9,0%	106 532,2 €
77	Produits exceptionnels	88 641	89 435	2 000	-97,8%	- 87 434,6 €
78	Reprise sur Provision	285 397	285 397			
	<b>TOTAL R.R.F.</b>	<b>31 824 146</b>	<b>31 549 803</b>	<b>32 042 700</b>	<b>1,6%</b>	<b>492 897 €</b>

Globalement les recettes réelles de fonctionnement 2020 évoluent de 1,6 % (+ 492 897 €) par rapport au réalisé 2019. Deux postes de recettes entraînent à la hausse nos recettes et expliquent leur dynamisme :

1/ Les produits des services avec :

- Les remboursements de la Ville de Mayenne dans le cadre de la gestion unifiée du Personnel inscrits en progression de 723 277 € par rapport au réalisé 2019 (recrutements + revalorisation du régime indemnitaire ...)

- La recette nouvelle liée au remboursement du Kiosque de 119 500 €

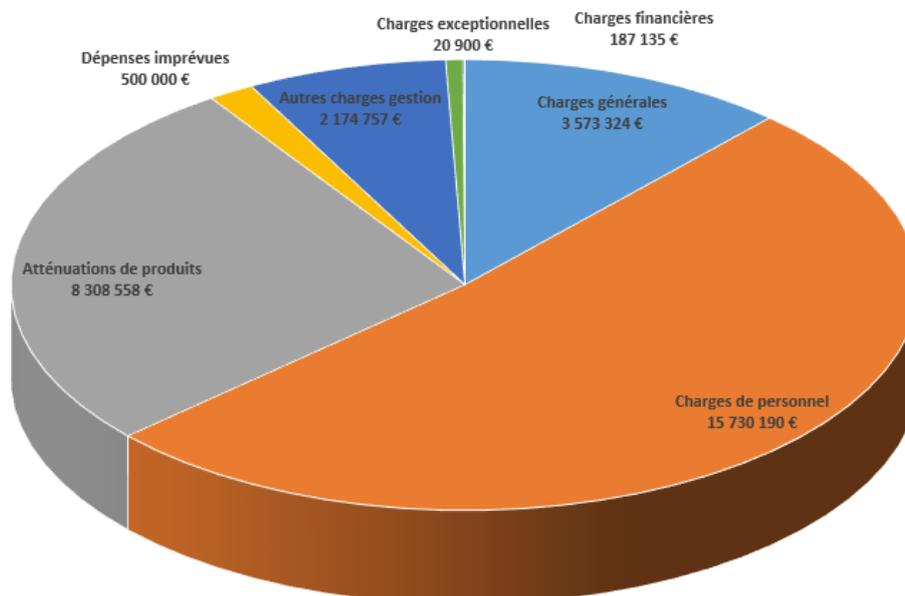
2/ Les produits de gestion avec :

- La reprise de l'excédent de fonctionnement de 101 684 € du budget annexe de la zone d'activités des Haras (aucune reprise d'excédent en 2019).

Ces **recettes réelles de fonctionnement 2020** (32 042 700 €) additionnées aux opérations d'ordre de 230 693 € (amortissements des subventions d'équipement reçues) et à la reprise anticipée du résultat reporté de 2019 de 11 676 752,37 € composeront les **recettes de fonctionnement 2020** pour un total de **43 950 145 €**.

## 2. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2020: 30,5 M€

Répartition des dépenses réelles 2020 par chapitre



■ Charges générales ■ Charges de personnel ■ Atténuations de produits ■ Dépenses imprévues ■ Autres charges gestion ■ Charges financières ■ Charges exceptionnelles

		DÉPENSES		
chap.	Intitulé	BUDGET 2019	Réalisé 2019	BUDGET 2020
011	Charges générales	3 757 748	3 431 052	3 573 324
012	Charges de personnel	15 174 880	14 600 508	15 730 190
014	Atténuations de produits	8 272 356	8 272 356	8 308 558
022	Dépenses imprévues	92 219		500 000
65	Autres charges gestion	3 328 643	2 239 299	2 174 757
66	Charges financières	202 387	186 559	187 135
67	Charges exceptionnelles	36 678	33 944	20 900
68	Dotations aux provisions pour contentieux carrelage	84 952	84 952	0
<b>TOTAL D.R.F.</b>		<b>30 949 863</b>	<b>28 848 670</b>	<b>30 494 864</b>

### a) Les dépenses de personnel – chapitre 012 (15,7 M€)

- Montants inscrits : Dépenses : 15 730 190€  
Recettes : 9 110 200€

En augmentation par rapport à 2019, en raison principalement de l'inscription d'une enveloppe de 250 000 € dédiée à la revalorisation des régimes indemnitaires de l'ensemble des personnels et de la suppression de la participation des agents au financement du CNAS (9 000 €). Parallèlement, la forte mobilité des agents en lien en grande partie avec les vagues de départs à la retraite provoque un GVT plutôt à la baisse qu'à la hausse.

## A1) Eléments structurels

- Restructuration de la direction :

- Directeur ressources.
- Assistante de direction pour DAME.
- Assistante de direction pour la DAC.
- Assistante de direction pour la DR
- Coordonnateur des manifestations.

- Autres recrutements faisant suite à vacance de poste :

12 départs à la retraite attendus et remplacés, sans tuilage sur la base du 3ème échelon des grilles indiciaires. 12 départs auxquels s'ajoutent 4 postes devenus vacants suite à départ en disponibilité ou mutation ou décès.

- Propreté urbaine : 2 postes dont 1 sous statut contractuel.
- Régie bâtiment : 2 postes, un agent polyvalent, un adjoint au responsable.
- Voirie : 1 poste polyvalent.
- Espaces verts : 2 agents polyvalents et un mécanicien motoculteur.
- Restaurant : 1 lingère.
- Direction: 1 DGS.
- Entretien locaux sportifs: 1 agent.
- Gestion des déchets : 1 agent de collecte.
- Conservatoire : 1 adjoint au directeur (poste à 50%).
- Prestation voirie : 2 agents polyvalents.
- Maison petite enfance : 1 auxiliaire de puériculture.
- Sport : Gardien de stade.

- Autres recrutements faisant suite à la création de nouveaux postes :

- Régie bâtiment : 3 chefs d'équipe.
- Forum de Jublains: 1 animatrice.
- Direction affaires culturelles : 1 chargé de mission éducation art et culture.
- Relais assistante maternelle : 1 poste d'auxiliaire de puériculture.
- Cabinet du Président-Maire : 1 collaborateur de cabinet.
- Relations avec le public : 1 gestionnaire administratif pour la maison France service sur 6 mois.
- Voirie : 1 chef d'équipe.

A noter : le dispositif « TAPS » est reconduit sur 12 mois. Le gestionnaire qui intervient en renfort à mi-temps à la régie périscolaire et le poste à mi-temps de chargé de mission leader sont également maintenus en 2020.

- Avancements d'échelon / Avancements de grade :

Montant attendu pour les avancements d'échelon : 73 990€. Une provision de 36 000€ est proposée pour les avancements de grade.

- Apprentissage :

Il est prévu de recruter un apprenti : il serait affecté au service animation jeunesse. Mayenne Communauté emploierait ainsi quatre apprentis au total.

- Stagiaires écoles (sur 4 ou 6 mois maximum) :

Quatre stagiaires attendus pour les services suivants : ressources humaines, informatique, SERE, médiathèque. Pour un coût global de 14 400€.

- Gestion des absences (remplacement sur congés payés ou maladie), complément des temps partiels et besoins occasionnels (surcroît d'activité) :

- Propreté urbaine : 35 800 €
- Ecoles maternelles : 45 400 €

- Restaurant : 7 200 €
- Périscolaire : 15 700 €
- Maison petite enfance : 100 500 €
- SERE : 2 400 €
- Entretien locaux sportifs : 16 600 €
- Gestion des déchets : 79 200 €
- Médiathèque : 26 200 €
- Musée : 14 400 €
- Conservatoire : 4 800 €
- Espaces verts : 27 800 €
- Centre aquatique 87 400 €
- Animation jeunesse : 2 400 €
- R.H : 2 000 €
- Entretien locaux non sportifs : 47 500 €

Au delà de ces enveloppes, les crédits dédiés aux besoins spécifiques récurrents ont été reconduits à l'identique (distribution des journaux municipaux et communautaires, recensement et animations par le conservatoire, interventions des différents vacataires (médecin, diététicien).

○ Besoins saisonniers :

Doublement de l'enveloppe pour le service ado's com. Pour les autres services (camping musée, centre aquatique, entretien des locaux, planète même et courte échelle) : report du réalisé en 2019.

○ Personnel mis à disposition : 66 900 €

Mises à disposition dans le cadre de convention avec d'autres collectivités (CCAS Mayenne, commune de Lassay les Châteaux, Communauté de Communes d'Ernée).

B) Eléments conjoncturels

Mise en œuvre du troisième volet du PPCR

Revalorisation indiciaire des agents des catégories A et C au 1er janvier 2020 Coût estimé à 14 800 €.

Elections municipales

20 000 € prévus. (deux tours)

**b) Les charges à caractère général – chapitre 011 (3,6 M€)**

Les dépenses à caractère général s'élèvent pour 2020 à **3 573 324 €**. Elles présentent une augmentation de **4,1%** par rapport au réalisé 2019 (+142 272 €) et de - 4,9% par rapport au budget 2019 (BP +DM) à - 184 424 €.

# Classement des dépenses du chapitre par gestionnaire

Envoyé en préfecture le 13/03/2020  
 Reçu en préfecture le 13/03/2020  
 Affiché le 12/03/2020  
 ID : 053-200055887-20200305-CC050320DELIB03-DE

Gestionnaire du chapitre 011 - charges à caractère général	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Ecart BP à BP	Réalisé 19
<b>MOYENS GENERAUX</b>							
Assurances	39 750,00 €	26 308,12 €	28 000,00 €	26 194,83 €	28 000,00 €	- €	1 805,17 €
Fournitures de bureau				4 938,72 €	5 100,00 €		161,28 €
Communication	68 740,00 €	36 774,98 €	52 430,00 €	49 035,32 €	56 100,00 €	3 670,00 €	7 064,68 €
Coordination des serv techn.	7 520,00 €	16 824,62 €	10 520,00 €	11 500,21 €	10 520,00 €	- €	980,21 €
Espaces verts	31 700,00 €	7 478,01 €	15 705,00 €	14 041,28 €	27 450,00 €	11 745,00 €	13 408,72 €
Bâtiments	- €	7 172,27 €	29 400,00 €	20 173,83 €	33 200,00 €	3 800,00 €	13 026,17 €
Magasin				254,32 €			254,32 €
Bureau d'études bâtiments	40 520,00 €	43 172,59 €	119 109,00 €	53 492,81 €	42 500,00 €	- 76 609,00 €	- 10 992,81 €
Bureau d'études voirie				588,00 €			588,00 €
Voirie		1 063,02 €				- €	- €
Garage		5 850,75 €	5 600,00 €	4 666,66 €	5 600,00 €	- €	933,34 €
Accessibilité	484,00 €	- €	484,00 €	- €	484,00 €	- €	484,00 €
Eau	68 550,00 €	53 311,03 €	63 550,00 €	61 387,55 €	53 350,00 €	- 10 200,00 €	- 8 037,55 €
Electricité	228 710,00 €	216 578,42 €	234 326,00 €	278 519,71 €	263 975,00 €	- 29 649,00 €	- 14 544,71 €
combustibles	102 400,00 €	109 065,93 €	95 713,00 €	80 505,12 €	120 045,00 €	24 332,00 €	39 539,88 €
entretien chaudières		19 096,75 €	10 470,00 €	19 118,49 €	18 779,00 €	- 8 309,00 €	- 339,49 €
Entretien des locaux gd nord	100 335,00 €	72 314,19 €	79 200,00 €	73 762,17 €	79 200,00 €	- €	5 437,83 €
Moyens généraux	908 416,00 €	882 477,75 €	951 196,00 €	942 179,41 €	903 003,00 €	- 48 193,00 €	- 39 176,41 €
Ressources humaines	103 170,00 €	106 017,57 €	121 650,00 €	93 549,28 €	48 700,00 €	- 72 950,00 €	- 44 849,28 €
Paie Indemnités régisseurs	4 050,00 €	4 092,69 €	5 330,00 €	5 963,80 €	5 820,00 €	490,00 €	143,80 €
Formation	81 000,00 €	47 735,04 €	63 000,00 €	50 655,45 €	40 000,00 €	- 23 000,00 €	- 10 655,45 €
Hygiène et sécurité	20 642,00 €	19 110,68 €	21 500,00 €	15 594,30 €	21 500,00 €	- €	5 905,70 €
Commande publique	35 000,00 €	39 672,13 €	36 920,00 €	33 013,71 €	35 713,00 €	- 1 207,00 €	2 699,29 €
Informatique	101 116,00 €	104 274,34 €	115 507,00 €	111 781,72 €	120 790,00 €	5 283,00 €	9 008,28 €
Finances	115 950,00 €	174 135,96 €	155 486,00 €	174 470,21 €	149 621,00 €	- 5 865,00 €	- 24 849,21 €
MSAP	2 600,00 €	3 924,37 €	2 600,00 €	3 294,32 €	2 300,00 €	- 300,00 €	- 994,32 €
ASVP				1 807,98 €	- €		1 807,98 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 060 653,00 €</b>	<b>1 996 451,21 €</b>	<b>2 217 696,00 €</b>	<b>2 130 489,20 €</b>	<b>2 071 750,00 €</b>	<b>- 151 046,00 €</b>	<b>- 58 739,20 €</b>

Analysons les écarts significatifs avec le réalisé :

*Communication* : trois augmentations sont signalées en 2020 : les frais d'affranchissement de La Poste pour la distribution des journaux de Mayenne Communauté (+ 2 000 €), le prix du papier pour l'impression des journaux de Mayenne Communauté (+ 1 500 €) et le crédit alloué à l'organisation des vœux aux agents (de 2 000 € à 4 000€)

*Espaces verts* : l'augmentation a pour origine la dépense au camping avec l'externalisation de la tonte et de l'élagage et la réalisation d'un diagnostic sur les arbres

*Bâtiments* : crédit fournitures d'entretien complété de 3 000 € pour la Vague ;

*Bureau d'études bâtiments* : en 2019 crédit spécifique pour la reprise du bardage du pôle santé de Lassay (en lien avec la recette de l'assurance perçue en 2019)

*Electricité* : crédit centre aquatique augmenté de 10 000 € et de 16 000 € pour le Grand Nord pour s'ajuster au réalisé 2019.

*Combustible* : crédit centre aquatique augmenté de 13 000 € pour l'ajuster au réalisé 2019

*Moyens généraux* : une dépense spécifique à l'exercice 2019 pour l'étude sur l'élaboration d'une stratégie d'attractivité de Mayenne Communauté (38 280 € en 2019) n'est pas reconduite en 2020.

*Formation* : le budget est revu à la baisse

*Informatique* : révision à la hausse des contrats de maintenances dont celui pour l'Autorisation Droits des Sols qui intègre 5 communes supplémentaires (+4 000 €)

*Finances* : le crédit des taxes foncières est revu à la baisse suite à la vente de la Providence à la Ville de Mayenne (- 11 825 €). Désormais c'est cette collectivité qui est assujettie à la taxe foncière.

Gestionnaire du chapitre 011 - charges à caractère général	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Ecart BP à BP	Ecart BP 2020 à Réalisé 19
<b>TOURISME</b>							
Forum Jublains	2 600,00 €	1 812,18 €	2 500,00 €	98,83 €	4 600,00 €	2 100,00 €	4 501,17 €
Aires campings cars	250,00 €	- €	250,00 €	- €	250,00 €	- €	250,00 €
Bateau promenade	12 355,00 €	9 551,87 €	12 150,00 €	6 016,85 €	37 230,00 €	25 080,00 €	31 213,15 €
camping	64 260,00 €	17 827,04 €	20 960,00 €	13 708,45 €	20 960,00 €	- €	7 251,55 €
Fonderie	21 000,00 €	8 292,30 €	6 000,00 €	- €	- €	6 000,00 €	- €
Tourisme	82 277,00 €	74 426,04 €	73 360,00 €	67 839,93 €	73 960,00 €	600,00 €	6 120,07 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>182 742,00 €</b>	<b>111 909,43 €</b>	<b>115 220,00 €</b>	<b>87 664,06 €</b>	<b>137 000,00 €</b>	<b>21 780,00 €</b>	<b>49 335,94 €</b>

*Forum de Jublains* : inscription d'un crédit de 3 500 € pour des réparations sur la chaudière  
*Bateau promenade* : 2020 correspond à l'année d'expertise à sec du bateau (tous les 5 ans) d'où des dépenses pour l'expert (2 000 €), le grutage (2 500 €). Nous profitons de ce grutage pour repeindre le bateau (20 000 €).

Gestionnaire du chapitre 011 - charges à caractère général	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Ecart BP à BP	Ecart BP 2020 à Réalisé 19
<b>CULTURE</b>							
Culture	227 378,02 €	173 424,57 €	197 822,00 €	151 731,20 €	188 525,00 €	- 9 297,00 €	36 793,80 €
Pays d'arts et d'histoire	25 288,00 €	16 943,66 €					- €
Musée	162 808,00 €	133 911,64 €	165 338,00 €	124 911,14 €	166 343,00 €	1 005,00 €	41 431,86 €
Conservatoire	49 693,00 €	48 439,03 €	49 404,00 €	48 369,56 €	64 601,00 €	15 197,00 €	16 231,44 €
Médiathèque	319 475,00 €	209 590,83 €	322 572,00 €	305 640,36 €	224 125,00 €	- 98 447,00 €	- 81 515,36 €
Cybercentre	3 305,00 €	159,72 €	- €	- €	- €	- €	- €
Ludothèque	7 495,00 €	7 114,09 €	4 795,00 €	4 261,43 €	4 795,00 €	- €	533,57 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>795 442,02 €</b>	<b>589 583,54 €</b>	<b>739 931,00 €</b>	<b>634 913,69 €</b>	<b>648 389,00 €</b>	<b>- 91 542,00 €</b>	<b>13 475,31 €</b>

Globalement la compétence Culture ressort au Budget 2020 avec une économie de 91 542 € par rapport au budget primitif précédent et dans le même temps présente une plus-value de 12 941 € par rapport au budget réalisé en 2019.

*Musée* : dépense de 1 000 € pour l'achat de convecteurs afin de maintenir à 18° la température des collections

*Conservatoire de musique et danse* : les cachets de la saison contemporaine entraînent une dépense nouvelle de 18 100 € compensée partiellement par une subvention de la DRAC de 7 000 €.

*Médiathèque* : en 2019 a été budgétée la prestation de dépoussiérage et de désinfection des réserves pour 109 000 €. On ne retrouve pas cette dépense en 2020.

Gestionnaire du chapitre 011 - charges à caractère général	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Ecart BP à BP	Ecart BP 2020 à Réalisé 19
<b>JEUNESSE</b>							
coordination jeunesse			6 000,00 €	9 166,14 €	10 000,00 €	4 000,00 €	833,86 €
Ex espaces jeunes de LASSAY	67 350,00 €	53 656,03 €	96 217,00 €	58 942,65 €	88 477,00 €	- 7 740,00 €	29 534,35 €
Ex Ados com	7 000,00 €	12 506,29 €	14 624,00 €	13 026,26 €	34 006,00 €	650,00 €	20 979,74 €
Ex CESAM			18 732,00 €	13 779,46 €			- 13 779,46 €
RAM	9 722,00 €	9 888,84 €	6 470,00 €	5 544,80 €	6 470,00 €	- €	925,20 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>84 072,00 €</b>	<b>76 051,16 €</b>	<b>142 043,00 €</b>	<b>100 459,31 €</b>	<b>138 953,00 €</b>	<b>- 3 090,00 €</b>	<b>38 493,69 €</b>

Coordination jeunesse : un crédit de 10 000 € est inscrit pour les frais d'avocats dans le cadre du contentieux sur le lot carrelage du centre aquatique.

Gestionnaire du chapitre 011 - charges à caractère général	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Ecart BP à BP	Ecart BP 2020 à Réalisé 19
<b>LA VAGUE</b>							
Sports la Vague	118 355,00 €	96 677,56 €	174 466,00 €	152 770,01 €	176 100,00 €	1 634,00 €	23 329,99 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>118 355,00 €</b>	<b>96 677,56 €</b>	<b>174 466,00 €</b>	<b>152 770,01 €</b>	<b>176 100,00 €</b>	<b>1 634,00 €</b>	<b>23 329,99 €</b>

La Vague : un budget supplémentaire a été demandé pour la location de structures gonflables dans le cadre des animations sur le temps des vacances scolaires.

Gestionnaire du chapitre 011 - charges à caractère général	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Ecart BP à BP	Ecart BP 2020 à Réalisé 19
<b>SOCIAL SANTÉ</b>							
Coordination sociale	71 516,00 €	9 653,30 €	88 900,00 €	132 574,35 €	72 211,00 €	- 16 689,00 €	- 60 363,35 €
Gens du voyage	13 550,00 €	14 002,27 €	21 020,00 €	17 002,82 €	22 600,00 €	1 580,00 €	5 597,18 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>85 066,00 €</b>	<b>23 655,57 €</b>	<b>109 920,00 €</b>	<b>149 577,17 €</b>	<b>94 811,00 €</b>	<b>- 15 109,00 €</b>	<b>- 54 766,17 €</b>

*Social Santé* : Les Crédits du Contrat Local Santé ont été ajustés au réalisé 2019 et en fonction des actions programmées pour 2020. A noter que l'action sur les jeunes et les addictions confiée au Kiosque sera réglée par le biais d'une subvention impactant le chapitre des charges de gestion courante. L'aire d'accueil des gens du voyage a sollicité un crédit spécifique pour procéder à l'enlèvement des futs et des pneus stockés sur le terrain.

Gestionnaire du chapitre 011 - charges à caractère général	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Ecart BP à BP	Ecart BP 2020 à Réalisé 19
<b>ENVIRONNEMENT</b>							
Urbanisme	5 253,00 €	6 544,40 €	5 703,00 €	6 535,90 €	5 703,00 €	- €	- 832,90 €
Environnement	24 450,00 €	4 250,73 €	23 959,00 €	8 803,80 €	67 308,00 €	43 349,00 €	58 504,20 €
Logement PLH ; PLUI	76 600,00 €	79 556,23 €	134 540,00 €	123 403,11 €	115 800,00 €	- 18 740,00 €	- 7 603,11 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>106 303,00 €</b>	<b>90 351,36 €</b>	<b>164 202,00 €</b>	<b>138 742,81 €</b>	<b>188 811,00 €</b>	<b>24 609,00 €</b>	<b>50 068,19 €</b>

En matière d'environnement, un crédit de 50 000 € a été ouvert pour les actions à mener dans le cadre du Plan Climat Aire Energie. Concernant le budget ouvert au titre du PLUI, sont budgétées 23 000 € pour les missions des commissaires enquêteurs (dépense 2019 de 3 135 €) et 4 000 € de frais d'impression.

Gestionnaire du chapitre 011 - charges à caractère général	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Ecart BP à BP	Ecart BP 2020 à Réalisé 19
<b>ECONOMIE</b>							
Mission économique	79 420,00 €	20 172,46 €	82 270,00 €	21 375,90 €	92 510,00 €	10 240,00 €	71 134,10 €
Martigné Halte fluviale	160,00 €	504,80 €				- €	- €
animations Jublains	2 015,00 €	1 910,53 €	3 500,00 €	3 047,54 €	3 500,00 €	- €	452,46 €
zones industrielles	8 500,00 €	8 611,69 €	8 500,00 €	12 012,54 €	21 500,00 €	13 000,00 €	9 487,46 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>90 095,00 €</b>	<b>31 199,48 €</b>	<b>94 270,00 €</b>	<b>36 435,98 €</b>	<b>117 510,00 €</b>	<b>23 240,00 €</b>	<b>81 074,02 €</b>

La SERE prévoit une étude de 29 000 € via le CNRS sur la stratégie d'implantation d'entreprises ; En 2020 sont programmées 2 rencontres de l'emploi (dont une consacrée aux jeunes) ainsi qu'une action Flash job. Les dépenses afférentes à ces 2 rencontres de communication/réception sont budgétées comme en 2019, pour 22 000 € (avec en contrepartie une recette attendue du FNADT et de Leader). L'action flash job est budgétée à hauteur de 6 700 €.

### **c) Les subventions et participations obligatoires – chapitre 65 (2,2M€)**

Ce poste s'élève pour 2020 à **2 174 757 €**. Il présente une diminution de 64 542 € par rapport au réalisé 2019. Il se compose essentiellement de 6 postes de dépenses :

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020	Ecart réalisé 2019
Les subventions aux associations	1 303 750 €	1 288 094 €	1 435 890 €	147 796 €
La contribution au SDIS (ex CCHL)	156 500 €	156 467 €	157 405 €	938 €
Les participations aux organismes extérieurs	93 933 €	75 875 €	111 487 €	35 612 €
Les indemnités, charges et formation des élus	216 758 €	231 772 €	233 800 €	2 028 €
Les déficits des budgets annexes de zones d'activités	1 215 905 €	147 678 €	221 095 €	73 417 €
Les autres dépenses du chapitre	341 797 €	339 413 €	15 080 € -	324 333 €
	<b>3 328 643 €</b>	<b>2 239 299 €</b>	<b>2 174 757 € -</b>	<b>64 542 €</b>

Les subventions versées aux associations : elles représentent pour 2020 une dépense de **1 435 890 €**, soit 66 % du chapitre 65. (cf. détail ci-après),

La contribution au service incendie pour les communes de l'ex CCHL prévue à hauteur de **157 405 €** (dépense en très faible progression)

Des indemnités des élus inscrites avec les charges et la formation à **233 800 €**, elles sont en progression du fait du crédit formation inscrit pour 20 000 € nécessaire pour les nouveaux élus,

De la contribution aux organismes extérieurs : **111 487 €** en 2020

Contribution aux organismes extérieurs	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020	Ecart réalisé 2019
Département pour Sauvegarde	23 300 €	23 300 €	23 300 €	- €
Maison des Adolescents	10 000 €	10 000 €	12 500 €	2 500 €
Syndicat du Bassin de l'Aron	45 633 €	25 632 €	- € -	25 632 €
Sybama			75 687 €	75 687 €
Conseil de Développement	12 000 €	11 943 €		
Commune de Lassay Ville étape Boucles de la Mayenne	5 000 €	5 000 €		
	<b>95 933 €</b>	<b>75 875 €</b>	<b>111 487 €</b>	<b>35 612 €</b>

De la prise en charge du déficit de la zone d'activités de La Lande 2019 de pour **221 095 €**

Les autres dépenses du chapitre sont budgétées en 2020 à **15 080 €**. Elles présentent une baisse significative par rapport au réalisé 2019 (- 324 333 €) de deux ordres :

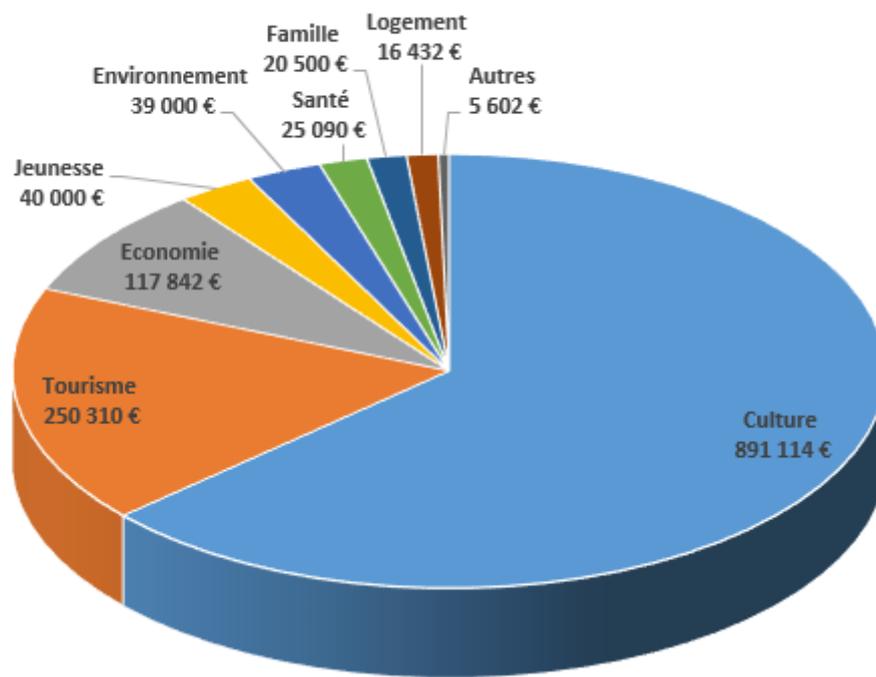
D'abord, l'absence de crédit pour la contribution à LMA dans la mesure où le cabinet St Martin est désormais occupé (par la Mission Locale). La dépense 2019 était de 44 117 €.

Ensuite, la dépense exceptionnelle de 2019 à hauteur de 285 397 € pour la prise en charge de la créance de loyer de la Fonderie suite à la procédure collective (dépense compensée par une recette au moyen de la reprise de la provision opérée à cet effet).

Ces autres dépenses comprennent un crédit affecté aux bourses attribuées dans le cadre des chantiers argent de poche (5 000 €), un crédit pour des admissions en non valeur à la demande du comptable (2 000 €), ainsi qu'un crédit de 8 080 € ouvert pour les cotisations à la SACEM ou pour des licences.

Détail des subventions aux associations pour 2020 (1 435 890 €) par compétence :

## La répartition des subventions 2020



**La culture = 891 114 €**

Associations	Montant proposé 2020
<b>LE KIOSQUE</b>	<b>620 000,00</b>
	620 000,00
<b>Action culturelle</b>	<b>205 747,00</b>
Amis du Château de Lassay	4000
Association des CABANONS	3 000,00
Hop Compagnie	10 500,00
Compagnie OH !	11 500
Les Entrelacés – Festival des Arts de la Rue	57 000,00
Les Mains vertes	2 000,00
Mémorial des déportés	2 400,00
Patrimoine du Pays de Mayenne	1 100,00
T atrium	4 000,00
Tribu Familia	110 247,00
<b>Expression musicale, lyrique et chorégraphique</b>	<b>14 567,00</b>
AMADEUS	2 100,00
Association Familiale Rurale de Contest	600,00
Chantemayne	700,00
Forte Piano	4 000,00
Il Ballo	0
Les coniques	200,00
Orchestre Harmonie du pays de Mayenne	2 711,00
Orchestre Symphonique Haute Mayenne	2 756,00
MAEN (Art Poétique et Satirique)	1 500,00
<b>Cinéma</b>	<b>50 000,00</b>
Atmosphères 53	30 000,00
SCIC Cinéma le Vox 6718	20 000,00
<b>Bibliothèques et médiathèques</b>	<b>800,00</b>
Association Au Fil des Pages	800,00
<b>TOTAL</b>	<b>891 114,00</b>

**Le tourisme = 250 310 €**

Associations	Montant proposé 2020
Association de Randonneurs du Pays de Mayenne	580,00
Office de Tourisme Vallée de Haute Mayenne	249 280,00
Plaisanciers de Montgiroux	450,00
	<b>250 310,00</b>

**L'économie = 117 842 €**

Associations	Montant proposé 2020
- BGE – Boutique de gestion	4 500,00
- Chambre de commerce et d'industrie	32 656,00
- Coodémarrage 53	4 500,00
- Initiative Mayenne	22 000,00
- Mission Locale	49 686,00
ADIE Association pour le droit à l'initiative économique	2 000,00
ASCAPE	1 000,00
Solidarité Paysans	1 500,00
	<b>117 842,00</b>

### La jeunesse = 40 000 €

Associations	Montant proposé 2020
- les POSSIBLES Point Information Jeunesse	40 000,00
	<b>40 000,00</b>

### La famille = 20 500 €

Associations	Montant proposé 2020
- Aid à Dom	14 500,00
- AMAV Accompagnement gens du voyage	6 000,00
	<b>20 500,00</b>

### Les employés intercommunaux 5 602 €

Associations	Montant proposé 2020
- Employés communaux	5 602,00
	<b>5 602,00</b>

### La santé = 25 090 €

Associations	Montant proposé 2020
- AMAV Accompagnement gens du voyage	6 000,00
- AUDACE 53	500,00
- KIOSQUE Prévention addictions jeunes	23 710,00
- DIABETIQUES DE LA MAYENNE	80,00
- REGARDS CLINIQUES	500,00
- UNAFAM	300,00
	<b>31 090,00</b>

## Le logement = 16 432 €

Associations	Montant proposé 2020
- ADIL	4 832,00
- ADLJ	2 100,00
- SYNERGIES (EIE, FAEP)	9 500,00
	16 432,00

## L'environnement = 39 000 €

Associations	Montant proposé 2020
CPIE	39 000,00
	39 000,00

## d) Les dépenses de transfert et autres (8,3 M€)

Les dépenses de transfert s'élèvent à **8 308 558 €** et représentent 27% du budget 2020 et comprennent 3 dépenses :

- **L'Attribution de Compensation**, inscrite pour 2020 à hauteur de **7 183 200 €**. Ce chiffre est prévisionnel, il pourrait faire l'objet d'une modification lors d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (dans le cadre de l'éclairage public sur les zones d'activités de Mayenne).
- Au niveau du **FPIC**, nous prévoyons que notre ensemble intercommunal soit contributeur à hauteur de **75 000 €**, soit un montant supérieur à notre contribution 2019 de 5 725 €. Elle correspond à la part de Mayenne Communauté selon la répartition de droit commun. Le chiffre sera connu courant juin.
- La **solidarité** avec :
  - l'application du pacte de solidarité qui prévoit le reversement de 30% de l'IFER de 2019 aux communes de St Julien et d'Hardanges pour un total de **43 779 €**.
  - La solidarité avec la Dotations de Solidarité Communautaire reconduite exceptionnellement en 2020 pour **1 006 579 €** (montant identique à 2019).

## e) Les frais financiers : 187 135 €

Les frais financiers 2020 sont budgétés pour 187 135 € (réalisé 2019 à 186 559 €). Notre encours de dette est constitué de 17 emprunts. Le détail de notre encours de dette est mentionné en section d'investissement (page suivante).

## f) Les dépenses imprévues: 500 000 €

Un crédit de 500 000 € est inscrit au budget représentant 1,64 % de nos dépenses réelles de fonctionnement de sorte à répondre rapidement à des aléas budgétaires. Le maximum autorisé est de 7,5%.

## g) L'équilibre de la section de fonctionnement 2020

On l'a vu, aux recettes réelles de fonctionnement de 32 042 700 € viennent s'ajouter les

opérations d'ordre pour 230 693 € (amortissements des subventions reçues) ainsi que la reprise du résultat excédentaire de 2019 de 11 676 752 €. Ainsi les recettes totales de fonctionnement s'élèvent pour 2020 à **43 950 145 €**.

Ces recettes nous permettent de financer les dépenses réelles de la section soit 30 494 864 €, les opérations d'ordre constituées des amortissements des biens renouvelables de 1 261 275 € et le virement à la section d'investissement de 12 194 006 €. Ainsi les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à **43 950 145 €** et l'équilibre de la section est atteint.

Ce virement de 12 194 006 € constitue l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement 2020 pour contribuer à financer la section d'investissement 2020.

## IV – L'équilibre du budget d'investissement 2020

Le budget d'investissement 2020 décline le programme pluriannuel d'investissement avec l'inscription de nouvelles dépenses consacrées à des futurs équipements comme l'école de musique de Lassay-les-Châteaux, l'hôtel de Communauté, les aides à l'immobilier d'entreprises, au logement ...

### 1. Les dépenses réelles d'investissement 2020 : 20,1 M€ (avec les restes à réaliser 2019 de 1 750 584,06 €)

#### a) Le remboursement de la dette: 660 724 €

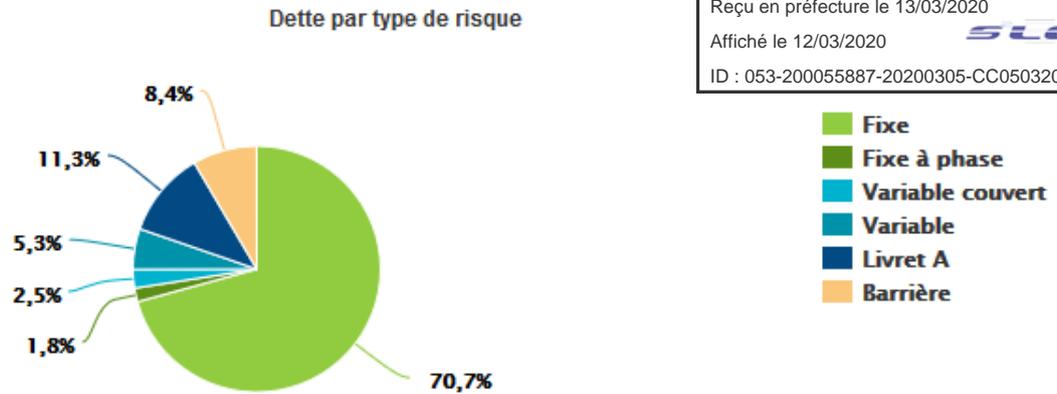
Le remboursement de la dette s'élève en 2020 à 660 724 € compte tenu des échéances d'emprunts à rembourser cette année.

#### La synthèse de la dette du budget général au 01/01/2020:

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Marge sur Euribor 3M (%)
8 165 904 €	2.22 %	14 ans et 10 mois	8 ans	17	0,12 %

#### La dette du budget général de Mayenne Communauté par type de risque :

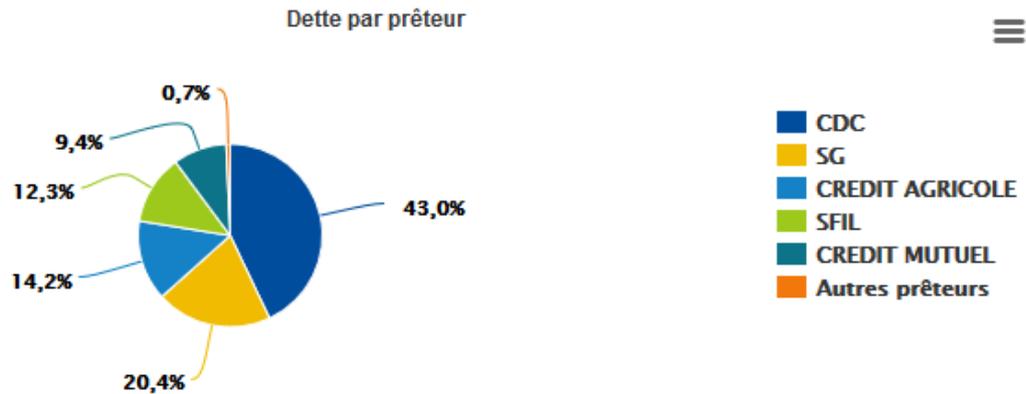
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	5 774 750,16 €	70.72 %	2.35 %
Fixe à phase	147 015,09 €	1.80 %	0.60 %
Variable couvert	200 973,70 €	2.46 %	2.11 %
Variable	434 385,39 €	5.32 %	0.00 %
Livret A	921 757,34 €	11.29 %	1.75 %
Barrière	687 021,99 €	8.41 %	3.63 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>8 165 903,67 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>2.22 %</b>



© Finance Active

La dette du budget général de Mayenne Communauté par prêteur :

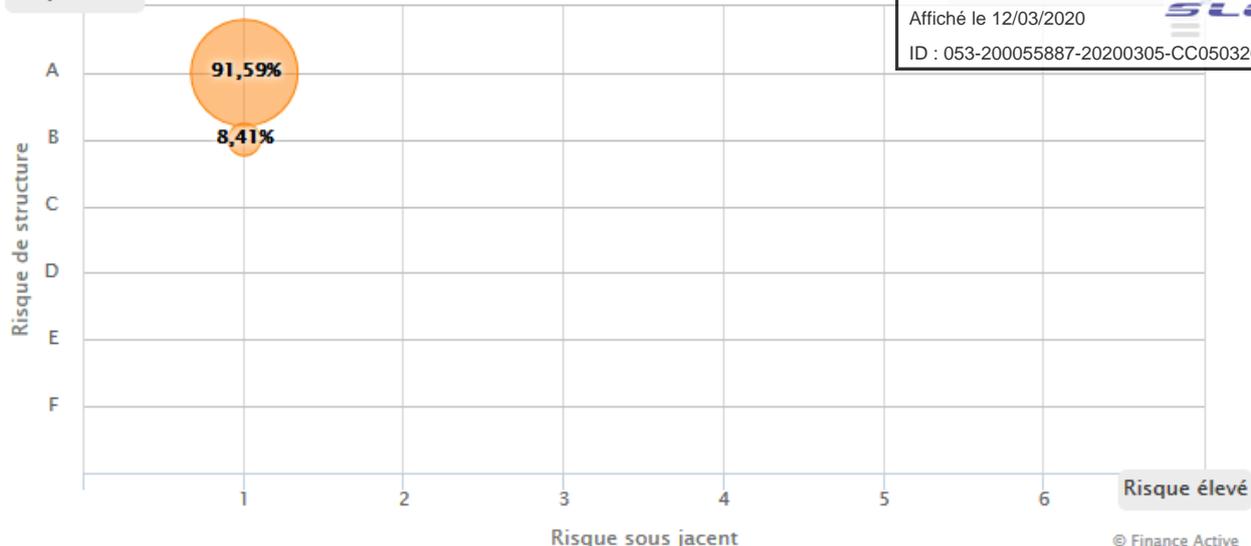
Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 510 241,12 €	42.99 %
SOCIETE GENERALE	1 662 072,86 €	20.35 %
CREDIT AGRICOLE	1 160 249,62 €	14.21 %
SFIL CAFFIL	1 006 161,95 €	12.32 %
CREDIT MUTUEL	769 005,43 €	9.42 %
Autres prêteurs	58 172,69 €	0.71 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>8 165 903,67 €</b>	<b>100.00 %</b>



© Finance Active

La dette du budget général de Mayenne Communauté selon la charte de bonne conduite :

Risque faible



Envoyé en préfecture le 13/03/2020  
 Reçu en préfecture le 13/03/2020 CRD  
 Affiché le 12/03/2020 SLOW  
 ID : 053-200055887-20200305-CC050320DELIB03-DE

**b) Les dépenses d'équipement 2020 : 17 378 864 € (hors restes à réaliser 2018 à 2 377 836 €)**

➡ Le programme d'équipement 2020 : 17 378 864 € en dépenses et 2 139 212 € en recettes

DEPENSES		RECETTES	
	Dépenses 2020	Recettes 2020	COMMENTAIRES
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
<b>Informatique pour services</b>			
Firewall et cœur de réseau niveau 3 POE	9 500,00		
1 Ecran interactif tactil pour salle de réunion	3 000,00		
Nouvel équipement WIFI haut débit	1 500,00		
2 écrans interactifs 65"	4 500,00		
Espace minilab : équipement informatique	5 170,00		2 ipad, 2pc, vidéoprojecteur, platine CD
2 PC pour bornes interactives	1 400,00		
PC	15 000,00		enveloppe annuelle
Périphériques	7 000,00		enveloppe annuelle
Logiciels systèmes	5 000,00		enveloppe annuelle
nouveaux équipements élus	20 000,00		équipement info et téléphonie
	<b>72 070,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Bureau d'études bâtiments</b>			
Enveloppe pour des travaux de protection solaire sur nos bâtiments	10 000,00		
Enveloppe pour rénovation des bâtiments intercommunaux	50 000,00		Entretien préventif
	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Véhicules pour services</b>			
acquisition véhicule DGS	15 000,00		
	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Hôtel de Ville et de Communauté</b>			
Maîtrise d'œuvre	365 000,00		rémunération candidats et jury du concours; rémunération de l'équipe de MOE, du CT et SPS
Aménagement de locaux pour l'accueil des services pendant la phase de travaux	675 000,00	428 853,00	DETR à 150 000 € + Contrat Territorial du Département à 108 853 €+ contrat de ruralité 170 000 € (delib 3 du 13/02/2020)
	<b>1 040 000,00</b>	<b>428 853,00</b>	
<b>Adminsitration Générale</b>			
Fonds de concours Chevaigné du Maine	0,00	1 099,00	Centre d'incendie Lassay
<b>Solidarité envers les communes membres</b>			
La Haie & Sacé	25 915,00		
	<b>25 915,00</b>	<b>0,00</b>	

DEPENSES			
	Dépenses 2020	Recettes 2020	
<b>Hygiène et sécurité</b>			
meubles liés à l'ergonomie	5 000,00		
	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>CULTURE</b>			
<b>Conservatoire de musique et de danse</b>			
Piano Phoenix	13 000,00		pour les concerts à Lassay et pour le concours international de piano
Console et boîtier de scènes numériques pour le Département musiques actuelles	8 200,00		
Enveloppe annuelle instruments divers	8 000,00		
	<b>29 200,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Bibliothèques et médiathèques</b>			
Compléments de Mobiliers pour les points lecture	2 400,00		
Compléments de Mobiliers pour le projet du Horps	3 600,00		
Compléments mobilier médiathèque JL Trassard	7 200,00		
	<b>13 200,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Musée</b>			
Résille bois + ligne de vie	100 000,00		pour répondre au pb de surchauffe l'été et d'esthétisme de l'œuvre.
dispositif numérique pour la réalisation d'un parcours numérique familial	9 600,00	6 000,00	en lien avec la convention culturelle signée avec l'Etat et le Département. Financement DRAC et Région (2x3000 €)
	<b>109 600,00</b>	<b>6 000,00</b>	
<b>Pôle culturel</b>			
Traitement acoustique du Hall	120 000,00	65 000,00	Contrat Territorial Départemental (délib 2 du 5/12/20219)
Mobilier Hall	36 000,00		
	<b>156 000,00</b>	<b>65 000,00</b>	
<b>Pôle culturel à LASSAY</b>			
Construction d'un équipement culturel à Lassay (lecture publique + enseignements des pratiques artistiques + service jeunesse )	4 000 000,00		Site pressenti Espace Borgogno. Lancement des marchés programmé pour le dernier trimestre 2020
	<b>4 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	

	Dépenses 2020	Recettes 2020	COMMENTAIRES
<b>CENTRE AQUATIQUE LA VAGUE</b>			
<b>LA VAGUE</b>			
Robot de tonte	6 900,00		pour une tonte plus rase et régulière, une densification du gazon, un non ramassage et évacuation des déchets de tonte, un gain de temps
Travaux divers sur le bâtiment	41 300,00		porte bois pédiluve;création de 11 regards;mise en place de grilles de ventilation;système d'étenchéité dans un bac tampon;climatisation local informatique; portillon d'évacuation;joint sismique
Jeux d'eau extérieurs Mise en fonctionnement	45 000,00		modification de l'alimentation des splash pad et raccordement sur la bache tampon du bassin sportif+ pompe de relevage.
Amélioration pilotage système audio La Vague	5 000,00		réglage son dans les différentes zones de diffusion compliqué actuellement
Paillette pour l'espace extérieur	5 000,00		
Poste de surveillance	10 000,00		
Structure gonflable	10 000,00		
	<b>123 200,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>LA VAGUE ABORDS</b>			
Panneaux photovoltaïques et Ombrières sur le parking	266 640,00	66 660,00	DETR 2020 (30% du HT). Delib 5 du 26/11/19
	<b>266 640,00</b>	<b>66 660,00</b>	
<b>SANTÉ</b>			
<b>Pôle santé de MAYENNE</b>			
Travaux confortatifs de climatisation	200 000,00	200 000,00	bureau du 7 janvier 2020
Pôle santé Fonds de concours	200 000,00		
	<b>400 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	
<b>AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE</b>			
Travaux d'accessibilité du bâtiment d'accueil	10 000,00		suite au diagnostic de 2019 : reprofilage rampe extérieure; signalétique PMR, changement menuiserie
	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	

	Dépenses 2020	Recettes 2020	
<b>LOGEMENT - ENVIRONNEMENT</b>			
<b>Actions du PLH</b>			
Aide à la construction des bailleurs sociaux	246 500,00		Méduane, Mayenne Habitat à Commer, Lassay, Le Ribay, La Haie, Martigné et Charchigné.
Aide à la construction aux communes	24 000,00		St Georges Buttavent (1 logement), Grazay (1 logement), Placé (2 logements) = 4x8000€
Aide à la réhabilitation de locatifs sociaux aux bailleurs	180 000,00		Mayenne Habitat sur Mayenne (Brossolette et Pommier)
Aide à la réhabilitation aux communes	80 000,00		St Georges, Le Ribay, Montreuil Poulay, St Baudelle, St Fraimbault, Mayenne
Aide à la démolition de logements	10 000,00		La Chapelle au Riboul (financement de 10 démolitions)
Aide à l'acquisition foncière des communes	26 000,00		Montreuil Poulay (8000 €), Aron (18000€)
Aide aux études urbaines des communes	30 000,00		Mayenne pour Brossolette (plafond de 30 000 € par étude)
	<b>596 500,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>OPAH RENOUVELLEMENT URBAIN</b>			
Aide aux propriétaires privés sur Mayenne et Lassay	41 500,00		Habitat indigne logements très dégradés. En complément de l'aide de l'ANAH
	<b>41 500,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>OPAH</b>			
Aide aux propriétaires privés	76 000,00		Action 5 du PLH : mise en œuvre du dispositif d'amélioration du parc privé
	<b>76 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>SCOT PLUI</b>			
Sites patrimoniaux remarquables Lassay les Châteaux et St George Buttavent	60 000,00	30 000,00	conseil régional 30% et DRAC à hauteur de 30%
	<b>60 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	
<b>ENVIRONNEMENT MOBILITE DOUCE</b>			
- Fonds de concours aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique	10 000,00		
	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	

	Dépenses 2020	Recettes 2020	COMMENTAIRES
<b>GEMAPI</b>			
Fonds de concours au Sybama	84 803,00		programme d'actions sur le bassin versant de l'Aron et sur la rivière Mayenne et ses affluents
Fonds de concours à la CCBM	6 000,00		convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, travaux la Haie
Fonds de concours syndicat du bassin de la Jpouanne Affluents de LAVAL Vicoin Ouette (JAVO)	4 257,00		convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
	<b>95 060,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>ECONOMIE</b>			
<b>BARRAGE MOULIN DE BRIVES</b>			
Travaux de remise en état des vannages	40 000,00		protocole transactionnel délibéré le 5/03/2020
	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Services communs</b>			
Aide à l'immobilier d'entreprises	400 000,00		
	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Zones industrielles</b>			
Acquisition foncière à Martigné	75 000,00		et 35 000 € sur les déchets
Giratoire (intérêt communautaire)	942 000,00	628 000,00	CTR (delib 1 du 5/12/19)
Signalétique	9 000,00		Poirsac 3; Les Haras; La Lande; Le Berry
Travaux de voirie de zones	15 000,00		enveloppe 2020 ; reprise de voiries de zones
Aménagement de la bande des 45 mètres	30 000,00		
	<b>1 071 000,00</b>	<b>628 000,00</b>	
<b>Camping</b>			
Rénovation du camping et aire campings cars avec MOE	1 240 000,00	616 000,00	Financement CTR (délib 1 du 5/12/19)
MOE supplémentaire	38 000,00		
Rénovation logement gardien (BBC)	122 000,00	97 600,00	Financement CTR (délib 1 du 5/12/19)
	<b>1 400 000,00</b>	<b>713 600,00</b>	
Réserve pour travaux	7 262 978,70		
<b>TOTAUX</b>	<b>17 378 863,70</b>	<b>2 139 212,00</b>	

Par le biais de ce budget d'investissement, Mayenne Communauté anticipe son Programme Pluriannuel d'Investissement en inscrivant une provision pour les futurs projets de Mayenne Communauté pour un montant de 7 262 979 €.

### c) Les autres dépenses de la section d'investissement : 0,9 M€

On trouve l'inscription d'un crédit de dépenses imprévues pour **200 000 €**, le remboursement en capital de la dette pour **660 724 €**, les cautions de la SERE et de l'aire d'accueil des gens du voyage (montant équivalent en recettes d'investissement) pour **3 000 €**, les déficits des budgets annexes de zones 2019 pour **129 647,24 €**.

## 2. Les recettes réelles d'investissement 2020 : 3,6 M€ (avec les restes à réaliser 2019 de 1 025 791 €)

Les recettes d'équipement propres à l'exercice se chiffrent à **2 582 841 €** (hors restes à réaliser 2019).

Ces recettes d'équipement comprennent le FCTVA attendu à hauteur de **100 000 €**, l'excédent des budgets annexes de zones de 2019 (**349 629 €**), un crédit de **3 000 €** inscrit pour encaisser les cautions de la SERE et de l'aire d'accueil des gens du voyage (montant équivalent en dépenses d'investissement) et **2 139 212 €** de subventions liées au programme d'équipement de l'exercice détaillées pages 35 à 37.

Le virement de la section de fonctionnement 2020 pour 12 194 006 € cumulé à la reprise des résultats de 2019 (3 289 599 €), et aux recettes d'équipement, permet de financer les investissements 2020 **sans recours à l'emprunt**.

**Ce budget 2020 a été établi en conformité avec le ROB exposé le mois dernier. Il traduit, tant en fonctionnement qu'en investissement les priorités retenues et les ambitions portées par Mayenne Communauté en matière de Développement Economique, Attractivité et Solidarité.**